

JOURNAL OFFICIEL



DE LA
REPUBLIQUE DU BENIN

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois

SOMMAIRE GENERAL

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

LOI ET DECRET

Textes généraux..... 3

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Actes du Gouvernement de la République du Bénin

Loi et Décision

- Textes généraux

Loi n° 2019 – 20

du 05 avril 2019, portant autorisation de ratification de la convention de crédit signée le 10 décembre 2018, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)..... 3

Ministère de l'Économie et des Finances.

Decret n° 2019-117 du 05 avril 2019, portant ratification de la convention de crédit signée le 10 décembre 2018, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)..... 3

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Lois et Décisions

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

LOI N° 2019-20

du 05 avril 2019, portant autorisation de ratification de la convention de crédit signée le 10 décembre 2018, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE).

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DÉLIBÉRÉ ET ADOPTÉ, en sa séance du 29 mars 2019 ;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE la loi dont la teneur suit :

Article premier. – Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la convention de crédit d'un montant de quinze millions deux cent mille (15 200 000) Euros, soit neuf milliards huit cent quatre-vingt-douze millions huit mille quatre cent quarante-cinq (9 892 008 445) francs CFA, signée le 10 décembre 2018, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE).

Art. 2. – La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.

*Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,
Séverin Maxime QUENUM*

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,
Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

*Le Ministre de l'Énergie,
Dona Jean-Claude HOUSSOU*

DÉCRET

Decret n° 2019-117 du 05 avril 2019, portant ratification de la convention de crédit signée le 10 décembre 2018, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi n°2019-20 du 05 avril 2019 portant autorisation de ratification de la convention de crédit signée le 10 décembre 2018, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE) ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement,

DECRÈTE :

Article premier. – Est ratifiée, la convention de crédit d'un montant de quinze millions deux cent mille (15 200 000) Euros, soit neuf milliards huit cent quatre-vingt-douze millions huit mille quatre cent quarante-cinq (9 892 008 445) francs CFA, signée le 10 décembre 2018, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement partiel du Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI) de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE) et dont le texte se trouve ci-joint

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.